

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Jeudi 9 octobre 2025 à 20h00 – Salle du conseil municipal-**

---

**Date de convocation** : 3 octobre 2025.

**Nombre de membres** : afférents au Conseil Municipal : 11 – en exercice : 11 – présents : 9 – Absents/Excusés : 2 – Représenté(s) : 0

**Présents** : Mesdames Dominique OKROGLIC, Régine BARDIN, Laurence LECUYER-HOYAUX, Véronique MANUEL ; Messieurs Jean-François GARCIN, Lionel NOEL, Jean-Yves CAMACHO, Alain FOX-DIT-GIRARD, Robert TARQUIN.

**Absents et/ou excusés** : Messieurs, Christophe FABRE et Jeoffrey ARGENSON.

**Secrétaire de séance** : Laurence LECUYER-HOYAUX.

La séance est déclarée ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame la Maire, Dominique OKROGLIC.

---

### **Ordre du jour du Conseil Municipal :**

- ❖ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2025
- ❖ Etat des décisions du Maire

### **A délibérer :**

1. Protection sociale complémentaire – risque santé
2. Demande de subventions – réfection du génie civil des réservoirs des Lanciers et du Château suite à la réalisation du SDAEP – Modification plan de financement
3. Assiette, dévolution et destination des coupes ONF de l'année 2026
4. Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget Principal 2025

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 août 2025 :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Décision du Maire :**

Présentation de la décision du Maire relative à l'autorisation d'occupation du domaine public accordée à Monsieur Vincent Colombat à titre gratuit jusqu'au 31 août 2026.

## Vote des délibérations :

### **1. Protection sociale complémentaire – risque santé**

Madame la Maire expose que les employeurs publics territoriaux doivent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir, notamment, les risques santé.

Les garanties ont pour objet de financer les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Les bénéficiaires de cette participation sont les agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé.

Les bénéficiaires des garanties d'assurance sont les agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé mais également les retraités rattachés au dernier employeur à la date d'admission à la retraite ET les ayants droit des agents et des retraités.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel par agent).

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation suivant :

- contrat individuel d'assurance labellisé,

ou

- contrat collectif d'assurance souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, DECIDE :**

- d'adhérer, à compter du 01/01/2026, à la convention de participation susvisée conclue entre le CDG 04 et la MNT pour les risques santé ;
- de fixer, le montant mensuel de la participation financière à 15 € brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire au contrat collectif à adhésion facultative afférent à la convention de participation susvisée ;
- d'autoriser la Maire à effectuer tout acte en conséquence ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

Madame Laurence Lecuyer-Hoyaux précise que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, les agents placés en maladie ordinaire perçoivent 90% de leur salaire pendant les trois premiers mois.

## **2. Demande de subventions – réfection du génie civil des réservoirs des Lanciers et du Château suite à la réalisation du SDAEP – Modification plan de financement**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau ne financera pas les travaux de réfection du génie civil des réservoirs des Lanciers et du Château. En effet, les opérations financées doivent être justifiées par des économies d'eau, une non-conformité sanitaire, une rupture d'alimentation ...ce qui n'est pas le cas de ces travaux.

Madame la Maire propose de conserver la demande de financement pour la partie sectorisation (12 160 € HT), à hauteur de 20% auprès du Département et 50 % auprès de l'Agence de l'Eau et de solliciter un financement pour la partie génie civil, dont le coût des travaux est estimé à 9 024,21 € HT, auprès du Département à hauteur de 70%.

Plan de financement prévisionnel :

|                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL (70%) | <b>6 316,95 € HT</b> |
| Autofinancement (30 %)      | <b>2 707,26 € HT</b> |
| TOTAL HT                    | <b>9 024,21 € HT</b> |

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Décide** de solliciter une subvention à hauteur de 70 % auprès du Département pour le financement de cette opération.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'il est présenté ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'Eau 2025,
- **Charge** Madame la Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Madame Régine Bardin, 1<sup>ère</sup> Adjointe, indique qu'il faudra prévoir le remplacement du système de télésurveillance sur le réservoir du château (devis de 1944 €) avant la fin de la couverture GSM 2G programmée au 31/12/2025. (Les fréquences utilisées par ce système d'alerte ne seront bientôt plus utilisables)

Monsieur Jean-François GARCIN précise que cette intervention pourra être réalisée en 2026, suite au montage d'un nouveau dossier de demande de subventions.

### **3. Assiette, dévolution et destination des coupes ONF de l'année 2026**

Monsieur Jean-François GARCIN explique que l'ONF nous demande de délibérer sur le potentiel de coupe de la commune pour 2026, dans la continuité des opérations menées dans ce domaine jusqu'à présent.

**Considérant** l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

**Considérant** le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2026 ;

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2026, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

| <b>Proposition de coupes pour l'exercice 2026</b> |                |                             |                                |
|---------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|--------------------------------|
| <b>Parcelle / Unité de Gestion</b>                | <b>Surface</b> | <b>Type de coupe</b>        | <b>Année d'état d'assiette</b> |
| 3i                                                | 7,24 ha        | Ouverture de cloisonnements | 2026                           |
| 4i                                                | 17,13 ha       | Ouverture de cloisonnements | 2026                           |

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- **Approuve** l'état d'assiette des coupes 2026.
- **Demande** à l'ONF de procéder à la désignation des parcelles citées ci-dessus.
- **Autorise** Madame la Maire à signer tout document afférent à une éventuelle vente de bois.

Monsieur Jean-François GARCIN précise que Madame Régine BARDIN et lui-même se sont rendus sur place pour un état des lieux et que l'ONF a constaté le vol de bois sur la forêt communale (parcelle forestière 3). L'ONF a lancé une enquête.

Monsieur Jean-François GARCIN indique que l'ONF a fait une proposition de coupe de bois sur le secteur du Rocher Jaumas, côté Uvernet-Fours mais que l'offre financière était estimée par Madame la Maire et lui-même trop faible par rapport à la qualité du bois présent sur le secteur (estimation entre 1500 € et 2000 €). Le martelage de la parcelle pour un cubage précis sur la parcelle a été demandé à l'ONF pour actualisation de leur offre financière. Des sondages sont prévus également sur certains arbres afin d'estimer la valeur du bois plus précisément.

#### **4. Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget Principal 2025**

Madame la Maire expose que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement du budget principal 2025 et de réaliser les virements de crédits suivants :

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                                            |         |
|--------------------------|--------------------------------------------|---------|
| DEPENSES                 |                                            |         |
| Chapitre                 | Opération / Article                        | Montant |
| 23                       | 2313 - P/0139 Remplacement chaudière école | + 320 € |
| 23                       | 2313 - P/0090 Bâtiments communaux          | - 320 € |

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et pris connaissance des éléments financiers, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Décide** de prendre en compte les modifications au budget 2025 conformément au tableau ci-dessus.
- **Adopte** la décision budgétaire modificative n°3 du budget général.

#### **Questions diverses**

##### **- Recrutement d'agent technique**

Madame la Maire expose au conseil municipal que l'offre d'emploi pour le remplacement de Jean-Pierre MANUEL prochainement à la retraite a été publiée sur le site emploi territorial et que le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 20 octobre 2025. Les premiers entretiens sont programmés pour fin octobre.

##### **- Réfection sol de la salle 3**

Le parquet de la salle 3 est rongé par les insectes et se dégrade de plus en plus. Il est donc proposé de procéder à des travaux de réfection : création d'une dalle isolée, installation d'un chauffage au sol électrique et pose d'un carrelage. Ces travaux ont été chiffrés à 12 998 € TTC. La subvention DETR attribuée pour la réfection des salles associatives prévoyait le financement de la pose de carrelage dans cette salle à hauteur de 45,65% du coût HT et pourrait être sollicitée.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'engager ces travaux avant que le parquet ne soit totalement endommagé.

##### **- Isolation hall de l'école**

Ces travaux initialement prévus en régie dans le cadre du programme de rénovation énergétique de l'école, ne pourront être fait par Jean-Pierre MANUEL du fait de son départ avant l'été 2026. Un devis a été demandé à une entreprise pour estimation du coût de réalisation par un prestataire.

- **Contrat maintenance ordinateurs (école – mairie).**

Madame la Maire expose que Monsieur Descheintre de la société Ubayetech nous informe de son incapacité à poursuivre le contrat de maintenance de notre parc informatique. Il est demandé à la secrétaire de mairie de solliciter des entreprises pour avoir des offres de maintenance (en priorité des entreprises locales pour une intervention rapide en cas de besoin).

- **Contrat de maintenance chaudière école.**

Madame la Maire explique qu'il y a lieu d'établir un nouveau contrat de maintenance suite à l'installation de la nouvelle chaudière de l'école. Monsieur Jérôme Isoardi, en charge de la maintenance de la précédente chaudière a déposé une offre de contrat. Il est demandé d'attendre la mise en route finalisée de la chaudière pour solliciter d'autres offres et analyser les propositions (en janvier 2026).

- **Demande de subvention Savoir rouler à Vélo 2026.**

Madame la Maire expose que Madame Hélène Foulon, Directrice de l'école communale a fait part de son souhait de reconduire l'opération Savoir rouler à vélo pour la classe de CM1/CM2 pour 2026. Elle a demandé un devis au moniteur agréé et sollicite un financement de la mairie.

Madame Foulon souhaite également faire profiter de ce dispositif aux classes de CP CE1 CE2 mais cette partie-là sera financée par la coopérative scolaire.

Les élus trouvent ce dispositif très intéressant pour les élèves et indispensable sur le plan sécuritaire. Madame la Maire demande à la secrétaire de mairie de déposer un dossier de demande de subvention dès réception du devis.

- **Dossier espace Valléen déposé par la CCVUSP pour la piste cyclable.**

Madame la Maire expose que la CCVUSP a inscrit au titre du programme espace Valléen, la réalisation de la piste cyclable reliant Barcelonnette au Lauzet.

Cette opération est découpée en 3 phases :

- Phase 1 - Barcelonnette – Les Thuiles dont le coût est estimé à 500 000 €.
- Phase 2 – Les Thuiles – Champanastais.
- Phase 3 – Champanastais – Le Lauzet.

Elle précise que la DDT est favorable au projet et qu'une signalétique spécifique pourra être mise en place pour les traversées de routes.

Des subventions FEDER, Etat, Région sont sollicitées afin que l'autofinancement de la CCVUSP soit de 20%.

- **Demandes de subventions**

Madame la Maire expose qu'elle souhaite monter des dossiers de demande de subventions pour les opérations suivantes :

- **Sécurisation de l'école**

Suite aux préconisations du PPMS, poursuivre la reprise du grillage de la cour avec un léger agrandissement de la cour afin que l'entrée principale de l'école se trouve sécurisée. Installation d'un portillon d'accès avec visiophone et ouverture à distance. Ce dossier sera suivi par Monsieur Jeoffrey ARGENSON, 2<sup>ème</sup> Adjoint. Les demandes de devis sont en cours afin de procéder aux demandes de subventions.

Monsieur Jean-François GARCIN précise qu'il serait judicieux de prévoir par la même occasion un abri à vélo (la secrétaire de mairie doit se renseigner auprès du dispositif Savoir rouler à vélo pour un éventuel financement).

- ***Remplacement des ordinateurs de l'école.***

Madame la Maire indique que les ordinateurs de l'école sont vieillissants et que de nouvelles acquisitions sont nécessaires (6 ordinateurs pour 2026). Il est demandé de faire un état des lieux avec le nouveau prestataire en charge de la maintenance afin d'obtenir un chiffrage pour le remplacement et les installations.

- ***Réfection de la salle des fêtes***

Madame la Maire indique qu'elle souhaite travailler sur un projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente de la commune. En effet, cette salle est actuellement difficilement utilisable en hiver du fait de sa consommation excessive de chauffage. Le projet comprend : l'isolation et la réfection de la toiture, l'isolation par l'extérieur, le changement du mode de chauffage, le remplacement des menuiseries, mise aux normes PMR...

Monsieur Jean-François GARCIN indique que la charpente sera également à changer et soulève le problème d'une salle des fêtes au cœur du village du fait des nuisances pour le voisinage. Madame la Maire précise que cette salle pourrait être mise à disposition d'associations pour des activités ou des événements principalement en journée comme c'est le cas actuellement. Ce programme permettrait de disposer de locaux louables suite à la création du réfectoire scolaire qui a supprimé une salle associative. Madame la Maire ajoute que cette salle pourrait également être mise à disposition de l'école pour les activités de motricité en hiver.

Monsieur Lionel NOEL ajoute qu'il faudrait prévoir des travaux d'insonorisation afin de limiter les nuisances pour le voisinage.

Une réunion de travaux est à programmer afin de travailler sur le projet avant de faire intervenir les entreprises pour le chiffrage.

- ***Fin d'autorisation d'occupation du domaine public par Monsieur Robyn.***

Madame la Maire indique que l'autorisation d'occupation du domaine public à la ZI délivrée à Monsieur Robyn prend fin du 8 octobre 2025. Monsieur Jeoffrey ARGENSON, accompagné d'un agent technique, doit s'assurer que les lieux sont bien libérés.

- ***Dossier Photovoltaïque***

Madame la Maire indique qu'un comité stratégique a eu lieu le 8 octobre 2025. Le Groupement s'est positionné sur l'abandon définitif de la zone nord et la continuité du projet sur la seule zone sud. L'enquête publique est sollicitée par le groupement auprès de Madame la Préfète.

La séance est levée à 21h35.

Madame la Maire,  
Dominique OKROGLIC



Secrétaire de séance  
Laurence LECUYER-HOYAUX

